

**NOUVELLES DEMANDES PRÉSENTÉES
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE**

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVEN TIONNABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) AUTERIVE Isolation thermique et création d'un auvent à la mairie BCTR/ACO03409	48 728 €	48 728 €	-	26%	<u>12 844 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 28 avril 2017.					
2) BEAUPUY Restauration de la toiture de la mairie BCTR/ACO 03291	3 911 €	3 911 €	-	45%	<u>1 760 €</u>
3) CANALS Rénovation de la salle à usages multiples (carrelage, protection murale) BCTR/ACO03254	17 760 €	17 760 €	-	31,20%	<u>5 541 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30 janvier 2017.					
4) DONZAC Réhabilitation du bâtiment de la Poste BCTR/ACO03298	11 806 €	11 806 €	-	12%	<u>1 416 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 13 avril 2017.					
5) FAJOLLES Réfection de la toiture de l'église BCTR/ACO03268	35 018 €	35 018 €	-	54%	<u>18 909 €</u>
6) L'HONOR DE COS Mise en accessibilité des bâtiments communaux BCTR/ACO03260	141 785 €	50 000 €	50 000 €	18%	<u>9 000 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 1er février 2017. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 50 000 € HT pourrait être accordée à la Commune.					
7) MALAUSE Réhabilitation énergétique des bâtiments communaux (mairie et logements sociaux) BCTR/ACO03284	35 526 €	35 526 €	-	12%	<u>4 263 €</u>

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
8) MONTEILS Réfection des peintures de l'église Saint Jean-Baptiste BCTR/ACO03314	10 822 €	10 822 €	-	18%	<u>1 947 €</u>
9) NEGREPELISSE Réfection d'un bâtiment communal (ancienne gare) BCTR/ACO03383	16 724 €	16 724 €	-	12%	<u>2 006 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 6 avril 2017.					
10) SAINT JEAN DU BOUZET Rénovation énergétique d'un logement locatif BCTR/ACO03052	15 769 €	15 769 €	-	32%*	<u>5 046 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 27 juin 2016. * Le taux d'aide a été ramené à 32% au lieu de 54% pour respecter le taux de financement public plafond de 80% (fixé par la loi NOTre (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14)) au vu des financements déjà acquis sur ce projet.					
11) VALENCE D'AGEN Rénovation de la toiture du tennis couvert BCTR/ACO03245	14 280 €	14 280 €	-	12%	<u>1 713 €</u>
12) VILLEBRUMIER Aménagement de la salle communale St Théodard BCTR/ACO03252	20 154 €	20 154 €	-	24%	<u>4 836 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30 janvier 2017.					
13) VILLEBRUMIER Grosses réparations de la toiture de l'église BCTR/ACO03274	24 426 €	24 426 €	-	24%	<u>5 862 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 22 février 2017.					

2^{ÈME} TRANCHE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
14) BEAUMONT DE LOMAGNE Rénovation des bâtiments communaux (maison Fermat, local Poste, gare, foyer 3 ^{ème} âge) BCTR/ACO03250	16 443 €	16 443 €	12%	<u>1 973 €</u>

**DEMANDE PRÉSENTÉE
DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE
OU D'UN CONTRAT RÉGIONAL UNIQUE**

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
15) LA SALVETAT BELMONTET Réhabilitation de la mairie BCTR/ACO02835	264 001 €	65 000 €	49 963 €	30%	<u>19 500 €</u>

Observation : Dossier présenté dans le cadre du Contrat Régional Unique 2016 (TEPCV). En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 49 963 € HT pourrait être accordée à la Commune. La dépense subventionnable de la 2^{ème} tranche est ramenée à 49 963 € HT au lieu de 65 000 € HT pour respecter le taux de financement public plafond de 80% (fixé par la loi NOTre (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14)) au vu des financements déjà acquis sur ce projet.

TOTAL96 616 €

Le Président,

Christian ASTRUC